



AJOUT DU TEMPS D'ENSEIGNEMENT AU PRIMAIRE

AJOUT DU TEMPS D'ENSEIGNEMENT AU PRIMAIRE

Certains éléments sont à prendre en considération pour la révision de la grille-matières au primaire occasionnée par l'ajout de temps d'enseignement en spécialité. Cette réflexion devrait nous permettre de mieux considérer les enjeux que peut avoir une hypothèse d'implantation d'une telle mesure sur deux années soit 2005-2006 et 2006-2007.

Les choix relatifs à la grille-matières sont des choix intimement liés au processus d'élaboration ou de révision du Projet éducatif et du Plan de réussite.

Pour réaliser la mission qui lui est dévolue, soit d'instruire, socialiser et qualifier ses élèves, l'école dispose d'un ensemble de ressources dont le temps que doivent consacrer les élèves au développement des compétences dans diverses disciplines. Le temps à consacrer aux apprentissages n'est pas le résultat d'un simple calcul mathématique pour l'élaboration d'une grille-horaire mais le fruit d'une réflexion collective qui tient compte à la fois des valeurs et des priorités du milieu, des besoins des élèves au regard de leur réussite éducative incluant l'adaptation et l'enrichissement des programmes, des encadrements légaux et des autres contraintes organisationnelles. Le projet éducatif et le plan de réussite sont le reflet des orientations, des objectifs et des moyens que la communauté-école s'est donnée pour réaliser sa mission. Ils ont fait l'objet de plusieurs mois de travail aux cours des années 2002-2003 et 2003-2004. Pour ce faire, la direction de l'établissement a mobilisé le personnel de l'école, les parents et le Conseil d'établissement. Les choix relatifs à la grille-matières sont intimement liés au processus d'élaboration ou de révision du Projet éducatif et du Plan de réussite. C'est dans ce contexte que tout changement à la grille-matières devra être apporté.

Dans plusieurs milieux, l'opération Projet éducatif-Plan de réussite a favorisé l'émergence d'un solide consensus entre la communauté et l'école. Selon l'évaluation de plusieurs directeurs d'établissement, l'opération qui s'achève aura eu pour mérite de redonner sa place au Projet éducatif, de mobiliser les équipes-écoles autour d'objectifs communs et de les impliquer davantage au niveau de la réussite du plus grand nombre d'élèves.

Par ailleurs, les choix reliés à la grille-matières furent plus difficiles et objets de tension. Dans certains cas, le climat entre les membres du Conseil d'établissement en a souffert. C'est pourquoi il faut considérer attentivement les enjeux et les risques chaque fois que la grille-matières est portée à l'attention des membres du Conseil d'établissement. Il ne faudrait pas compromettre inutilement l'équilibre qui a été établi à force d'effort et de compromis en forçant les équipes-écoles à recommencer l'exercice pendant encore deux années consécutives.

La grille-matières et la stabilité de l'équipe-école

L'ajout du temps d'enseignement est en soi une bonne nouvelle pour les enseignants puisqu'il aura globalement pour effet l'ajout de postes en enseignement des spécialités. C'est aussi une bonne nouvelle pour l'école qui disposera d'une marge de manœuvre plus grande pour la réalisation de projets pédagogiques particuliers et novateurs.

Sur le plan personnel, il en va autrement puisque les choix de l'école ont un impact direct sur la tâche des enseignants et la stabilité de l'équipe-école. C'est pourquoi les directeurs d'établissement auront à subir les pressions des groupes d'intérêt. Dans ce contexte, il est à prévoir que l'ajout de temps « spécialité » aura un impact important sur l'organisation des tâches et par conséquent sur les affectations.

Il serait donc inutile de déstabiliser les équipes-écoles deux années consécutives à un moment où la stabilité est plus que jamais nécessaire à la réalisation du plan de réussite et à la mise en œuvre de la réforme de l'éducation et ce, dans un contexte de négociation nationale. Pensons aux efforts investis pour le travail d'équipe, l'organisation pédagogique en cycle d'apprentissage, la mise en place de mesures d'appui pédagogique concertées...

L'ajout de 45 minutes/semaine (soit 9 minutes par jour) et les impacts sur l'organisation de l'enseignement et la qualité des apprentissages

Au niveau des apprentissages, l'élève bénéficie présentement de 180 minutes par semaine dans une ou plusieurs disciplines dispensées par un spécialiste. Présentement, le temps est généralement réparti en deux, trois ou quatre temps dans la semaine (2 x 90 ou 3 x 60 ou 4 x 45 minutes).

À l'an un (2005-2006) de l'application de la mesure, l'élève devrait bénéficier de 225 minutes. Avec 225 minutes, l'organisation disposera de moins de possibilités au plan de la confection de l'horaire des spécialistes (multiples de 3 ou 5) soit 3 x 75 ou 5 x 45 minutes.

À l'an deux (2006-2007), avec l'ajout de 45 minutes additionnelles, soit 270 minutes au total, les multiples de 2, 3, 5 ou 6 pourraient s'appliquer et faciliter d'autant les possibilités pour la confection de l'horaire des spécialistes (2 x 135, 3 x 90, 5 x 54, 6 x 45). Cette plus grande marge de manœuvre pourrait certainement assurer une meilleure organisation pédagogique de nature à favoriser les apprentissages et à rentabiliser l'investissement financier important qu'il requiert.

Dans un cas comme dans l'autre, l'école devra revoir son organisation avec tout ce que cela implique au niveau du processus administratif. Pourquoi deux fois plutôt qu'une ?

L'anglais langue seconde

L'enseignement de cette discipline, au premier cycle, n'a pas d'historique dans un milieu comme le nôtre et suscite déjà des appréhensions. En ne faisant qu'un seul mouvement, cette mesure entrerait en vigueur au même moment que l'ajout de temps en spécialité, ce qui est préférable en soi.

Selon les informations disponibles, ce programme a été conçu pour un enseignement de 60 minutes par semaine. Les enseignants devront donc adapter leur planification, pour une première année, à 45 minutes par semaine, et pour une deuxième année, à 60 minutes par semaine. Mathématiquement, cela semble non significatif mais lorsqu'il s'agit de planifier une situation d'apprentissage adaptée à tous les élèves, le «temps d'apprentissage» doit être considéré comme un facteur important de réussite. Pourquoi imposer cette contrainte aux enseignants, laquelle risque de susciter inutilement de la résistance, particulièrement auprès de ceux et celles qui trouvent déjà la tâche trop lourde ?

L'ajout de cette nouvelle discipline au 1^{er} cycle entraînera à elle seule une réorganisation importante des tâches des spécialistes d'anglais dans l'ensemble de la commission scolaire - plusieurs spécialistes oeuvrant dans plus d'une petite école - et peut-être même, par voie de conséquence, une importante opération d'affectation au niveau de l'ensemble de la commission scolaire. Pourquoi deux fois plutôt qu'une ?

Dans les commissions scolaires, un certain nombre d'écoles offre des projets d'enrichissement en anglais langue seconde (PEPALS). Les parents sont particulièrement satisfaits de ces projets et ils voudront sûrement profiter de l'ajout de temps pour les enrichir davantage. Pour éviter de canaliser toutes les discussions et tout le temps nouveau sur le seul projet d'anglais, il vaudrait mieux faire l'ajout de temps en une seule fois (90 minutes) pour permettre aux directions d'établissement de diversifier leur offre de service et répondre aux attentes d'un plus grand nombre de parents.

La formation du personnel

Selon les choix des écoles, l'ajout de temps en spécialité nécessitera l'embauche de nouveaux enseignants en anglais, en arts et en éducation physique et à la santé. Il est à prévoir que les commissions scolaires devront assumer leurs obligations quant à la formation du nouveau personnel pour la mise en œuvre de la réforme, à tout le moins en assurer la mise à jour.

La formation sera d'autant plus importante en anglais langue seconde qu'il s'agit d'un nouveau programme au 1^{er} cycle du primaire. Par conséquent les spécialistes d'anglais seront les plus nombreux à être formés. Pourquoi deux fois plutôt qu'une ?

L'organisation scolaire et le transport

L'ajout de 9 minutes d'enseignement par jour obligera la commission scolaire à revoir l'horaire des écoles et par conséquent l'horaire du transport. Par expérience, les administrateurs concernés savent ce que cela peut impliquer en terme de planification, de validation voire même de coûts. Une telle opération n'est pas sans créer des inconvénients auxquels les parents sont sensibles, ne serait-ce que durant la période de rodage.

Il serait souhaitable, encore une fois, de limiter à une fois ces opérations administratives pour ne pas indisposer inutilement la population et le personnel des écoles. Pourquoi deux fois plutôt qu'une ?

Voici un exemple de la problématique à la Commission scolaire des Affluents :

L'allongement de l'horaire de 9 minutes au primaire sur deux ans, alors que l'horaire du préscolaire et du secondaire demeure inchangé, fait en sorte que des véhicules additionnels seront nécessaires pour solutionner les parcours trop serrés. Une partie de la solution réside dans la révision des horaires des écoles.

Révision des horaires des écoles :

Dans le cas présent, il faut considérer que tout le modèle de transport doit être revu et que la majorité des parcours devront être agencés. Nul besoin de préciser que le modèle de transport à notre commission scolaire est complexe (programmes régionaux, programme intensif en éducation physique au primaire, l'Accès-Cible, le Relais, etc...).

Il faut prendre en considération que le secteur du transport assure le transport des élèves de la commission scolaire, mais également d'élèves fréquentant des établissements du secteur privé (Collège L'Assomption, Collège St-Sacrement, Collège Esther-Blondin).

De plus, nos élèves fréquentent 36 écoles situées à l'extérieur du territoire. Il faudra prendre en considération comment l'augmentation du temps d'enseignement au primaire sera traité dans les établissements concernés et comment les horaires de ces établissements seront également modifiés.

De nouvelles ententes pourraient devoir être signées avec les représentants des établissements privés que nous desservons dans l'éventualité où nous devons modifier les horaires de ces établissements.

En fonction de ce qui précède, il est impensable de reprendre tout ce processus sur deux ans et de réaliser l'augmentation du temps d'enseignement sur deux ans.

Les services de garde au primaire

L'ajout du temps d'enseignement pourrait avoir un impact plus ou moins considérable sur la gestion des services de garde et ce, tant au niveau financier qu'au niveau des ressources humaines.

L'entrée en vigueur d'une nouvelle tarification en 2004-2005 laisse présager une baisse de la fréquentation du moins, en milieu défavorisé. Cette réalité, si elle s'avérait importante, aurait un impact sur le niveau de ressources humaines avec les conséquences prévisibles sur les changements de poste « à la chaîne » et les mises à pied.

L'entrée en vigueur en 2005-2006 de l'allongement du temps d'enseignement pourrait avoir aussi un effet sur le temps de fréquentation, de même qu'en 2006-2007. Il est présentement difficile de prévoir les effets d'une telle mesure mais il faut y porter une attention particulière afin de pouvoir s'y préparer le cas échéant.

Encore une fois, pourquoi mettre les Services de garde sous tension pendant trois années consécutives si on peut l'éviter ?

En conclusion

Si l'annonce par le ministre de l'éducation de l'ajout de 90 minutes d'enseignement à l'horaire de l'élève a suscité autant d'intérêt dans le monde scolaire au Québec, ce n'est pas sans raison. Plusieurs ont vu dans cette mesure une condition gagnante pour accroître la réussite des élèves en favorisant le temps consacré à l'apprentissage et en donnant aux écoles plus de marge de manœuvre pour la réalisation de projets novateurs. D'autres y ont vu une occasion de faire valoir l'importance des arts, de la langue seconde ou de l'éducation physique et à la santé pour le rehaussement du niveau culturel des élèves ou leur mieux être physique.

Il est certain que ce changement exigera, pour sa mise en œuvre, un effort important de la part des principaux acteurs de l'éducation et ce, tant au niveau pédagogique qu'au niveau organisationnel.

Dans la perspective de l'implantation progressive d'une telle mesure sur deux années, il appert que les inconvénients risquent d'en diminuer considérablement l'impact positif dans le milieu. Une analyse sommaire nous permet de croire que les inconvénients prévisibles sur la cohésion établie autour du Projet éducatif et du plan de réussite de l'école, le climat de l'école et du Conseil d'établissement, la stabilité du personnel, l'organisation pédagogique dont la mise en œuvre du Programme d'anglais langue seconde au 1^{er} cycle du primaire, la formation du personnel, l'organisation scolaire, le transport et possiblement sur l'organisation des services de garde, seraient démesurés ou injustifiés et de nature à susciter un mécontentement générateur de résistances voire même d'échecs.

Dans ce contexte, le ministère de l'Éducation du Québec devrait faire preuve de la plus grande prudence pour que ce projet demeure rassembleur et source de réalisations novatrices.

L'ADIGECS recommande que l'ajout, très souhaité et souhaitable, de 90 minutes d'enseignement au primaire s'effectue en une seule année.

L'ADIGECS recommande que cet ajout ne soit pas étalé sur deux années scolaires, quitte à retarder l'implantation d'un an, si la situation budgétaire ne permet pas l'implantation complète en 2005-2006.